

## RÉPERTOIRE DES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS OFFICIELS—suite

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
Bureau fédéral de la statistique	<b>SERVICES PUBLICS</b> <i>Voir aussi</i> <b>"Énergie électrique"</b>	<p>T.-N.:—Commission des services publics</p> <p>Î.-du-P.-É., C.-B.:—Commissions des services publics</p> <p>N.-É., N.-B.:—Commissions des services publics</p> <p>Qué.:—Régie des services publics</p> <p>Ont.:—Commission municipale d'Ontario</p> <p>Man.:—Ministère des services publics</p> <p>Sask.:—Bureau de finance du gouvernement</p> <p>Téléphones du gouvernement de la Saskatchewan</p> <p>Commission d'énergie électrique de la Saskatchewan</p> <p>Alb.:—Commission des services publics</p> <p>Commission du gaz naturel</p>
<p>Voir aux pp. 116-123 du présent volume la liste des sociétés de la Couronne ainsi que le ministre du Cabinet par l'entremise duquel chacune fait rapport au Parlement.</p>	<b>SOCIÉTÉS DE LA COURONNE</b>	<p>Pour renseignements concernant les diverses compagnies de la Couronne, s'adresser:</p> <p>T.-N.:—Min. de l'Expansion économique</p> <p>Î.-du-P.-É.:—Min. de l'Industrie et des Ressources naturelles</p> <p>Ont.:—Min. du Secrétaire provincial</p> <p>Man.:—Min. du Trésor</p> <p>Sask.:—Bureau de finance du gouvernement</p> <p>C.-B.:—Min. du Procureur général</p>
<p>Ministère du Commerce</p> <p>Division des normes (inspection du gaz et de l'électricité, poids et mesures, poinçonnage des métaux précieux, standards des denrées et questions relatives aux marques de commerce nationales)</p> <p>Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social (standards et méthodes de contrôle de la qualité ou de l'activité des aliments et des médicaments)</p> <p>Ministère de l'Agriculture (standards de la viande et des aliments en boîte, des fruits, du miel, des produits de l'érable, des légumes et des produits laitiers, des volailles, etc.)</p> <p>Ministère des Transports (standards des fréquences radiophoniques, standards de l'inspection des navires)</p>	<b>STANDARDS ET DEVIS</b>	